

MOTS CLÉS

EPD Grugny
L'Autre Lieu
Médiation culturelle
Résidence d'artiste
Art-thérapie
Danse



dossier

INITIATIVE

L'Autre Lieu

Le projet culturel de l'EPD de Grugny

En Seine-Maritime, l'établissement social et médico-social de Grugny a développé, en lien avec les acteurs du territoire, une offre culturelle à destination, en interne, de ses résidents, de ses professionnels, en externe de la population du territoire et de la communauté artistique. Une initiative qui s'incarne dans un lieu dédié et spécialement réhabilité : « L'Autre Lieu ».

L'établissement public départemental (EPD) de Grugny, structure pavillonnaire implantée entre Rouen et Dieppe, regroupe un pôle Ehpad et un pôle adultes en situation de handicap. Au cœur d'un parc de 22 hectares, il dispose d'une capacité de plus de 507 lits d'hébergement, de deux accueils de jour, d'une plateforme de répit pour les aidants et d'une crèche. Au sein du pôle Ehpad, l'accompagnement des résidents s'est structuré par filières : Alzheimer, personnes handicapées vieillissantes (PHV) et polyopathologique. L'offre à destination des publics en situation de handicap s'organise quant à elle autour d'un foyer de vie, de foyers d'accueil médicalisé (FAM) – filières autisme, polyhandicap et PHV – et d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) pour les résidents cérébrolésés.

Rémi BOURNONVILLE
Directeur du pôle
géronologique

Émeline REVELARD
Médiatrice culturelle

EPD de Grugny

Normandie dans le cadre d'une convention triennale. Le projet est soutenu aussi par des fonds européens via le programme Leader. Le fonds Leader a ainsi participé en partie aux frais afférents à la rénovation du bâtiment ainsi qu'au financement d'un poste de médiation à raison de 10 heures 30 par semaine pour une durée de trois ans. Si le coût, en termes de fonctionnement, est réduit pour l'établissement, le montage de ce projet a néanmoins supposé d'importants investissements. Lesquels ont pu être réalisés en partie dans le cadre des fonds Leader, via un appel à projets porté par l'Union européenne. Un investissement conséquent a été nécessaire pour permettre l'adaptation du lieu d'accueil des artistes : un pavillon de 950 m² qui servait autrefois de dortoir a ainsi été transformé pour accueillir L'Autre Lieu, qui se compose aujourd'hui de quatre espaces. À proximité de la cafétéria-boutique de l'établissement, ce lieu de rencontre regroupe un musée dédié à la mémoire des résidents, un studio de répétition pour des compagnies de danse ou de théâtre, un atelier pour des résidences d'artistes plasticiens et une galerie d'exposition. Outre l'investissement, un autre point de vigilance concerne l'exploitation et les frais de fonctionnement du projet.

Genèse, financement et création

Le projet « L'Autre lieu » a pour objectif de faire entrer la culture et à entretenir la vie artistique au sein de l'établissement et de son territoire.

En 2017, à l'occasion de rencontres avec le centre dramatique national Normandie-Rouen et le collectif Nos Années Sauvages, le projet d'investir et de réhabiliter un ancien pavillon d'hébergement pour y mener des actions culturelles prend corps et reçoit le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) Normandie, du département de la Seine-Maritime et de la direction régionale des affaires culturelles (Drac)

En effet, l'établissement n'ayant pas vocation et n'étant pas présent sur la scène culturelle, le choix a été fait de financer, via les fonds Leader, un poste de médiation culturelle à hauteur de 30 %, un temps partiel qui permet d'accroître la visibilité et favorise l'implantation de l'établissement dans le milieu artistique. Ce poste recoupe des missions de communication, d'organisation logistique des repas, de suivi des réservations des logements pour les artistes et d'organisation en interne pour orienter les résidents dans les ateliers artistiques qui leur correspondent le mieux. La mission comprend aussi l'accueil des artistes et des publics, ainsi qu'un volet de médiation artistique.

La distribution des locaux au sein de l'Autre Lieu s'est structurée autour des fonctions envisagées pour cet espace, avec pour objectif d'inscrire la dynamique artistique dans sa diversité au sein de l'établissement, non seulement par la création mais également par la mémoire.

Cette création artistique s'incarne ainsi dans trois espaces :

- » un espace atelier, dédié aux artistes plasticiens pour leur pratique et les actions culturelles menées avec les résidents ;
- » une galerie d'art, où sont exposés les travaux des résidents réalisés sous la conduite d'artistes plasticiens, ainsi que des œuvres d'artistes ;
- » un studio de répétition dédié au spectacle vivant, avec la possibilité d'accueillir un public.

Le projet culturel se nourrit également de la valorisation de l'histoire et de la mémoire, également parties prenantes dans la réalisation de ce projet. Un musée sur l'histoire de l'EPD de Grugny repose ainsi sur deux axes :

- » une série de panneaux et témoignages vidéo qui retracent l'histoire de l'établissement sur plus d'un siècle,
- » l'exposition et la mise en lumière des effets personnels de résidents décédés depuis plusieurs années.

Cette exposition permanente fait revivre l'histoire centenaire de l'établissement en exposant des objets ayant appartenu à des résidents et qui témoignent d'une époque et de centres d'intérêt. Le musée défend ainsi une vision de l'histoire à partir des histoires de chacun.

Pour les résidents, que ce soit comme lieu de création ou comme lieu de mémoire, cet espace constitue un autre lieu que ceux habituellement dévolus à leur accompagnement ou à leur vie sociale. Chemin faisant, cet espace leur permet, ainsi qu'à leurs familles, de vivre en passant d'un lieu à l'autre.

L'Autre Lieu, au travers des activités artistiques, du spectacle vivant et de l'histoire, offre un support à l'imaginaire, pour nourrir à la fois notre vie personnelle et notre vie professionnelle.

Contractualisation, fonctionnement et mise en route

Sur le plan juridique, l'EPD de Grugny a conventionné avec des acteurs culturels, associatifs et publics.

Pour fonctionner, le lieu s'articule autour de trois entités, toutes au service des bénéficiaires du projet :

- » pour investir l'Autre Lieu, l'établissement s'appuie sur la réponse à un appel à projets dont la publicité est faite



au niveau des directions de la culture départementale et régionale. Après accord de l'établissement, cet opérateur culturel lauréat conçoit et propose un programme artistique varié pouvant faire intervenir des artistes du territoire régional ou national. Les relations entre l'opérateur, l'établissement et les compagnies intervenantes sont cadrées au moyen de conventions tripartites.

L'organisation des différentes interventions est coordonnée par la médiatrice culturelle. Un comité de pilotage pluridisciplinaire – composé de la médiatrice, d'une référente animation de chaque pôle, d'un cadre de santé, de la responsable du service animation, du directeur adjoint et de la responsable gestion des risques – a été constitué pour articuler l'organisation des ateliers auprès des résidents.

- » De 2018 à 2020, un conventionnement a été établi avec une association d'artistes plasticiens, Nos Années Sauvages, et le centre dramatique national de Normandie. Ce qui a permis de développer des activités artistiques davantage orientées sur les arts plastiques et le jeu théâtral. Les premiers ateliers se sont déroulés à l'Autre Lieu dès le mois de décembre 2018.

Entre décembre 2018 et novembre 2020 sont ainsi intervenus neuf artistes plasticiens et quatre artistes

du spectacle vivant (théâtre et chant). Deux visites-ateliers pour les scolaires du territoire ont été menées par la médiatrice culturelle.

L'inauguration officielle de l'Autre Lieu s'est tenue le 20 juin 2019 en présence de la direction de l'établissement et des partenaires du projet. Y étaient notamment conviés les élus, les membres du conseil d'administration, la direction d'autres établissements médico-sociaux, les résidents de l'EPD de Grugny, ainsi que du public extérieur et les personnels qualifiés.

» Depuis 2020, l'EPD a conventionné avec la compagnie de danse rouennaise Étantdonné. De septembre 2021 et jusqu'en juin 2022, cette compagnie implante son dispositif itinérant « Le projet Louxor » au sein de l'établissement, avec 165 heures d'ateliers dédiés aux résidents.

NOTE

(1) Le projet Louxor est soutenu par la Drac Normandie, le département de la Seine-Maritime et la région Normandie. Accueilli au sein de l'Autre Lieu, il est piloté en partenariat avec l'EPD de Grugny et la compagnie de danse Étantdonné.

Ce projet est soutenu aussi par l'AG2R la Mondiale au titre de mécène, ainsi que par la Caisse des dépôts-Banque des territoires.

La compagnie Étantdonné, conventionnée par la région Normandie et la ville de Rouen, reçoit l'aide à la structuration par le ministère de la Culture/Drac Normandie et est subventionnée par le département de Seine-Maritime.

Enfin, elle est soutenue en diffusion par l'office de diffusion et d'information artistique (Odia) de Normandie.



Pour assurer une diversité et la rencontre de plusieurs arts, la compagnie sélectionne et propose d'autres interventions de compagnies du territoire. Ces dernières travaillent auprès des résidents en animant des rencontres culturelles et permettent à de nouveaux artistes de s'inscrire dans le projet en les rémunérant via des subventions et du mécénat. La compagnie Étantdonné s'est ainsi associée au fonds régional d'art contemporain (Frac) de Normandie afin de continuer de faire vivre le volet des arts plastiques et visuels de l'Autre Lieu.

Pour la saison 2021, le projet comprend 576 heures de résidences chorégraphiques et environ 96 heures pour la résidence des artistes plasticiens. Ces temps de représentation et d'échange s'élèvent à près de 200 heures annuelles. Lors des résidences de création, les artistes viennent travailler sur leurs spectacles et œuvres pour présenter en fin de session, souvent le vendredi, l'avancée de leur production artistique aux résidents volontaires.

Grâce à la diversité des pratiques de la danse, le projet de campement artistique et culturel favorise l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des citoyens, qu'ils soient valides, âgées ou en situation de handicap.

Ce projet a également pour but d'ouvrir l'établissement sur son environnement extérieur et de créer des passerelles intergénérationnelles grâce à la présence d'artistes en résidence de création ou de médiation et d'ateliers chorégraphiques et artistiques ouverts à tous.

C'est également une manière originale de soutenir et de diffuser la création chorégraphique dans tous les territoires, parfois éloignés de l'offre culturelle et des lieux dédiés à l'art chorégraphique⁽¹⁾.

L'impact du Covid

On peut s'en douter, le Covid a perturbé la mise en place du projet culturel au sein de l'Autre Lieu.

Les ateliers d'artistes plasticiens ont été suspendus de mars 2020 à début février 2021. Les expositions ont été maintenues sur cette période mais leur format a été révisé, avec vidéo diffusée aux résidents.

Le volet communicationnel a lui aussi été impacté. En effet, la médiatrice culturelle, lors de sa prise de poste en janvier 2020, n'a pu visiter les services, afin de limiter les risques de transmission du virus. Elle n'a pas pu rencontrer les équipes soignantes pour se présenter et exposer le projet, ce qui a été un frein à la communication autour de celui-ci et donc à ce que les équipes se l'approprient. La campagne de vaccination et la mise en place du passe sanitaire ont permis de procéder à ces rencontres plus tardivement dans l'année.

Par ailleurs, lors de leurs ateliers auprès des résidents, les artistes doivent nécessairement porter le masque. Ce dernier cache une grande partie du visage et des expressions, ce qui peut complexifier la communication avec les résidents, notamment ceux qui ont des difficultés de compréhension. Le projet continue à avancer malgré l'application des précautions nécessaires.



Séances de danse à l'Autre Lieu. En haut, un atelier de swing avec le collectif Jazzy Bird. En bas, la représentation de fin de résidence de la compagnie Impact.



Enfin, les jauges limitées et le passe sanitaire obligatoire pour les ateliers à destination d'un public externe à l'établissement peuvent fermer les portes à des personnes curieuses du projet et motivées pour danser. Mais ces adaptations demeurent nécessaires.

Retour sur investissement

La mise en place et l'organisation de cette politique culturelle sont exigeantes, du fait à la fois de la multiplicité des acteurs et du renouvellement régulier des partenaires. Mais l'instauration de cette dynamique au sein d'un ESMS est à la fois fondamentale et très enrichissante en ce qu'elle favorise le lien entre la culture et le soin, le tout au service des résidents. Néanmoins, ce projet innovant gagnerait à bénéficier d'un financement public, *ad hoc* et pérenne, pour inscrire dans la durée les bénéfices produits.

L'ouverture artistique proposée par l'établissement porte de nombreux intérêts, en particulier pour les résidents, dont le droit à l'accès à l'art et à la culture via une offre adaptée à leurs capacités est préservé. Cette action permet aussi d'éviter les situations d'isolement, de favoriser le bien-être, de travailler la dextérité et la confiance en soi, de développer l'imaginaire.

Pour les professionnels de l'EPD, ce projet permet de vivre et de développer autrement l'accompagnement des résidents, favorisant l'ouverture et l'interaction avec l'extérieur. Les professionnels découvrent ainsi les résidents sous un nouveau jour et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire à titre personnel dans cette démarche culturelle institutionnelle ; c'est d'ailleurs le cas des animatrices. Les compagnies artistiques bénéficient quant à elles d'un lieu adapté aux pratiques dansées et découvrent le monde médico-social et son fonctionnement.

Enfin, les citoyens du territoire bénéficient d'un accès à la pratique de la danse. Le projet accueilli à l'Autre Lieu prévoit également des ateliers à destination des publics scolaires et des centres de loisirs avec des danseurs professionnels, via une offre et une programmation de qualité. L'Autre Lieu, projet culturel de l'EPD de Grugny dont le financement est en partie assuré par les pouvoirs publics – État, région, département et Union européenne – a permis la création et le lancement d'une dynamique culturelle en accueillant en 2021, dans son parc et ses murs, le projet Louxor. L'EPD envisage de confirmer ces pistes d'actions pour construire et développer une nouvelle politique d'accompagnement des résidents, débouchant sur de nouvelles facettes de la prise en soins. L'EPD de Grugny, qui s'inscrit ainsi peu à peu dans la construction du « hors-les-murs », pourra transformer l'essai en développant et en ouvrant en priorité cette offre culturelle aux aidants de son territoire de santé. ●

Les compagnies artistiques intéressées pour rejoindre le projet à partir de septembre 2022, sont les bienvenues et peuvent se mettre en contact avec l'établissement (www.lautrelien.com). L'EPD de Grugny souhaite en effet renouveler l'expérience de collaboration avec une compagnie artistique pour déployer l'ingénierie culturelle au service de ses résidents et de son territoire de santé.